

Service eau et risques
Unité police de l'eau et des milieux aquatiques

BORDEREAU D'ENVOI

destinataires :

Liste in fine

Perpignan, le 26 décembre 2022

Objet : Pêche en eau douce dans les Pyrénées-Orientales – Arrêté préfectoral annuel pour 2023.

Affaire suivie par : Muriel CREMONA

Tél : 04 68 38 10 76

Courriel : muriel.cremona@pyrenees-orientales.gouv.fr

Désignation de pièces	Nombre	observations
Arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2021360-0001 du 26 décembre 2022 fixant les dates d'ouverture et de clôture de la pêche en eau douce et réglementant certains modes de pêche dans le département des Pyrénées-Orientales pour l'année 2023.	1	Cet arrêté préfectoral fait l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs et est consultable sur le site internet des services de l'Etat dans les Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante : https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-Pecher/Pecher-en-eau-douce/Campagne-de-peche

**Le Chef du Service de l'Eau
et des Risques,**



Vincent DARMUZEY

Liste des destinataires

Messieurs les Sous-Préfet de Prades et Céret

Madame la Présidente du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole

Mesdames et Messieurs les Maires du département des Pyrénées-Orientales

Messieurs les Présidents des Communautés de communes

Monsieur le Chef du Service départemental de l'Office française de la biodiversité

Monsieur le Président de la Fédération des Pyrénées-Orientales pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur le Commandant du Groupement de gendarmerie des Pyrénées-Orientales

Monsieur le Directeur de l'Office national des forêts

Messieurs les Présidents des Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique